

Bulletin municipal n°15

Echandelys

Zone humide de la Modière



Nathalie Claude

De nouvelles sources de biodiversité, essentielles pour la ressource en eau

Juillet 2025

Le billet du maire

Le bulletin n°8 d'octobre 2022 présentait les projets d'aménagement de notre commune pour les années à venir. Trois ans plus tard, par un surprenant alignement des calendriers, trois de nos « projets-phare » sont désormais bien engagés.

- ***De nouveaux locaux pour les associations***

Dans une logique de valorisation de l'existant, l'ancienne cantine scolaire a été réaménagée et accueille désormais les activités associatives. Plusieurs groupes ont déjà investi ce lieu : le Comité des fêtes, Les Champs de Lys, Echandelys terre de jeux. Nous les remercions pour leur implication dans la rénovation de ce local.

Par ailleurs, le local des chasseurs, attendu de longue date, a franchi une étape importante avec l'obtention du permis de construire à La Parade, à côté du terrain de basket. Les travaux devraient débuter dans le courant de l'été, financés par la Société de chasse et réalisés en grande partie par les chasseurs eux-mêmes.

- ***La requalification (*) du parvis de la mairie en cour d'école***

Le chantier vient de débuter pour un projet dicté par la loi de 1995, réaffirmant que les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits que tout citoyen dans tous les aspects de la vie.

Ce projet essentiel pour la pérennité de notre école permettra notamment de garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) à l'école, facilitant ainsi les déplacements des enfants et des familles concernées.

Un aménagement sobre et fonctionnel, respectueux des différents usages du bâtiment de la mairie, viendra mettre en valeur ce lieu central de la vie communale.

- ***La requalification de la Place de la Fontaine***

Ce projet qui a donné (et donne encore) matière à de nombreux débats, entre dans sa phase finale. Ce lieu emblématique, à la fois point de passage et de rassemblement, bénéficiera d'une revalorisation paysagère pour la mise en valeur du Bourg et du Relais de la fontaine.

Un appel d'offres a été lancé pour des travaux à réaliser à l'automne, sous réserve bien sûr que les subventions « annoncées » soient au rendez-vous.

Car, outre la capacité d'autofinancement de la commune, résultat d'une gestion rigoureuse et suivie, la réalisation de ces projets n'aura été rendue possible que grâce au soutien massif de l'Etat, de la Région et du Département. Nous leur exprimons ici notre gratitude.

Restera à la prochaine municipalité de faire preuve de la même agilité pour mobiliser les financements nécessaires à la réalisation des futurs travaux de voirie et d'assainissement collectif.

Mais en attendant, profitons de ce bel été qui s'annonce et souhaitons à tous ceux qui séjourneront dans notre commune d'y passer les meilleurs moments.

Christian HEUX, maire

() La requalification urbaine consiste à modifier les qualités d'un espace physique afin de lui attribuer une nouvelle vocation et d'offrir de nouveaux usages*

Au fil des conseils municipaux



Note de la rédaction : nous présentons dans cette rubrique, les relevés des décisions prises lors des différents conseils municipaux. Le texte intégral des délibérations est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune.

Conseil du 26 février 2025

Présents : Christian Heux, Mélanie Deijn, Marion Faron, Pierre Faure, Patrick Recoque, Yvette Renaudias, Cees Breuer

Procurations : Jean Philippe Meunier à Pierre Faure et Nathalie Claude à Christian Heux

Absent : Romuald Morin-Lebourg

Secrétaire de séance : Yvette Renaudias

Délibérations

Le conseil municipal :

- Valide la création d'un poste de secrétaire comptable non permanent pour 12 heures par semaine à partir du 17 mars 2025 jusqu'à fin août 2025.
La rémunération sera suivant la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif base 367 catégorie C
Le poste se trouvant vacant au départ de Madame Chevarin Nicole
Voté à l'unanimité
- Accepte la proposition de la communauté de communes ALF d'une commande groupée pour la sauvegarde externalisée des documents de la commune sur une base de 100 GO et à un tarif de 25 € HT par mois.
Voté à l'unanimité
- Approuve l'avant-projet de place pour un montant de 267 635 € HT et autorise M. le Maire à demander l'aide de l'ETAT pour la DETR d'un montant de 80 290,50 € soit 30 % du projet HT
Voté à l'unanimité
- Autorise M. le Maire à demander l'aide de l'Etat pour la DSIL, 4.57 % du montant prévu soit 12 230.92 €.
Voté à l'unanimité
- Approuve le projet de réglementation des boisements avec les interdictions et restrictions validées par le conseil départemental et proposées par la commission de boisement et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure de mise en place de cette réglementation.
Voté à l'unanimité
- Accepte la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, proposée par l'agence de l'eau Loire Bretagne à 0.084 € le M3 d'eau consommée.
Cette redevance est encaissée par la commune lors de la facturation de l'assainissement en fin d'année et ensuite et reversée à l'agence de l'eau l'année suivante
Voté à l'unanimité.
- Emet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral déterminant la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables, pour l'implantation des panneaux solaires sur toutes les toitures.
Voté à l'unanimité

Questions diverses

- La mise à jour de la liste des membres des sections et des bénéficiaires de l'affouage est reportée à un prochain conseil, des informations supplémentaires devant être collectées
Rappel : Le partage du bois se fait par feu, et un maximum de 25 stères est mise en place pour les personnes intéressées.
M. Faure nous fait part de la difficulté de trouver un exploitant forestier pour les coupes des sections du Cluel et du Mas. Si certaines personnes sont en mesure de faire ce bois d'affouage, alors une convention devra être signée entre la commune et les demandeurs, et des garants pour les bois d'affouage de cette année doivent être nommés.

Conseil du 9 avril 2025

Présents : Nathalie Claude, Mélanie Deijn, Marion Faron, Christian Heux, Jean-Philippe Meunier, Patrick Recoque, Yvette Renaudias

Procurations : Pierre Faure à Nathalie Claude, Cees Breuer à Mélanie Deijn

Absent : Romuald Morin-Lebourg

Secrétaire de séance : Nathalie Claude

Délibérations :

Le Conseil municipal :

- Supprime un poste d'adjoint technique de 18,75 H hebdomadaire afin de permettre la création d'un nouveau poste à hauteur de 19,75 H correspondant aux besoins du service

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés

- Prend acte de l'avis favorable du comité du centre de gestion permettant l'adhésion à une assurance prévoyance du personnel selon des modalités précédemment définies

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés

- Clôture les listes des membres des sections et des bénéficiaires de l'affouage pour l'année 2025.

Pour des raisons de sécurité, les opérations d'abattage et de débardage des coupes d'affouage 2025 sur les sections du Cluel, du Mas et du Buisson seront confiées à un professionnel, déjà recruté

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés

- Valide les comptes de gestion et le compte administratif, suite à leur présentation par Yvette Renaudias, 1^{ère} adjointe en charge des finances :

Budget général : + 146 421, 99€ dont 38 210,42€ pour les sections

Service assainissement: + 10 023,56 €

Vote pour à l'unanimité des conseillers municipaux

- Maintient à leur taux d'imposition de 2024 les taxes foncières sur le bâti, le non-bâti et les résidences secondaires pour l'exercice 2025

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés

- Prévoit au budget primitif 2025 les subventions aux associations :

- ADMR	100 €
- Amicale des anciens pompiers	50 €
- FNACA	25 €
- Association des parents d'élèves	200 €
- ETJ	200 €
- Le Comité des Fêtes	200 €
- Les Champs de Lys	200 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Et accorde une subvention exceptionnelle à l'ADACL, aide permettant la tenue de la Fête du Livre eunesse et du Jeu le 31 mai 2025 à Condat-Lès-Montboissier

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés

- Vote les budgets primitifs pour 2025 :

Budget général : 474087,66 € en fonctionnement et 458692,66 € en investissement

Budget assainissement : 20297,35 € en fonctionnement et 15958,16€ en investissement

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés

- Déstocke du matériel vétuste de cuisine et fixe les tarifs :

Un plan de travail en inox de 190 cm à 120€
2 friteuses à 50 € et à 40 €
Une trancheuse à jambon à 80 €
Un lave-vaisselle Faure à 80 €
Un piano gaz/électrique à 120 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Conseil du 21 mai 2025

Présents : Cees Breuer, Nathalie Claude, Marion Faron, Pierrot Faure, Christian Heux, Jean-Philippe Meunier, Patrick Recoque, Yvette Renaudias

Procuration : Mélanie Deijn à Marion Faron

Absent : Romuald Morin-Lebourg

Secrétaire de séance : Nathalie Claude

Délibérations :

Le Conseil municipal :

- Propose de régler la totalité des travaux concernés par les prélèvements d'affouage sur les sections du Mas et du Cluel directement aux exploitants, soit 150 m³ à 31,20 € le m³. La contribution des affouagistes est de 26 € le m³, remis directement à la mairie. Les sections concernées régleront la différence.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés

- Demande une subvention au Conseil Départemental dans le cadre d'aménagement de places de stationnement le long de la RD 39 au titre des amendes de police. Cette subvention sera au maximum de 7 500 € sur un volume de travaux estimé à 12 500 €

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés

- Met à disposition la parcelle ZK136 hormis le terrain de basket, (La Parade) par le biais d'un bail emphytéotique, à la Société de Chasse d'Echandelys afin d'y construire leur local. L'acte sera rédigé par un notaire précisant les conditions de cette mise à disposition.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés

- Prend acte des conclusions de l'étude diagnostique de l'assainissement collectif et envisage de débiter les travaux requis par l'étanchéification du 3^{ème} bassin de la lagune du Bourg.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés

- Autorise M. le Maire à signer une convention de compensation des zones humides entre la commune d'Echandelys et la ville d'Ambert. Huit hectares de zone humide sur Deux-Frères seront reva-lorisés sous l'égide de l'ONF, afin de compenser les 4 hectares nécessaires à la construction d'une caserne et d'un terrain de rugby à Ambert.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés

- Donne son accord pour la réfection du réseau d'eau privé à Faux-Plantat, mais M. Le Maire rappelle que cette eau n'étant pas réputée potable, elle ne peut être réservée qu'à des usages non domestiques

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés

Questions diverses :

L'appel d'offres aux entreprises concernant les travaux de la place va être déposé sur la plateforme de la Communauté de communes en un lot unique avec une date limite de réception des offres le 27 juin,

Les budgets

Fin 2024 le compte administratif de la commune présente un solde positif de 146 421.99 € dont 38 210.42 € pour les sections.

Le réalisé fin 2024 pour les budgets de fonctionnement et d'investissement est de 191 478.58 €.

Le reste à réaliser pour les investissements est de 131 703.09 € pour les dépenses.

Il concerne des études pour la place d'un montant de 4 425 €, d'un montant de travaux de 18 755.91€ pour le local des associations, d'un montant de travaux de 104 800.50 pour le parvis de la mairie et d'une facture d'éclairage public non reçue au 31 décembre d'un montant de 3 721.68 €

En recettes, le reste à réaliser est de 86 646.50 €. Il concerne des subventions de l'Etat et du Département pour les travaux prévus et non réalisés.

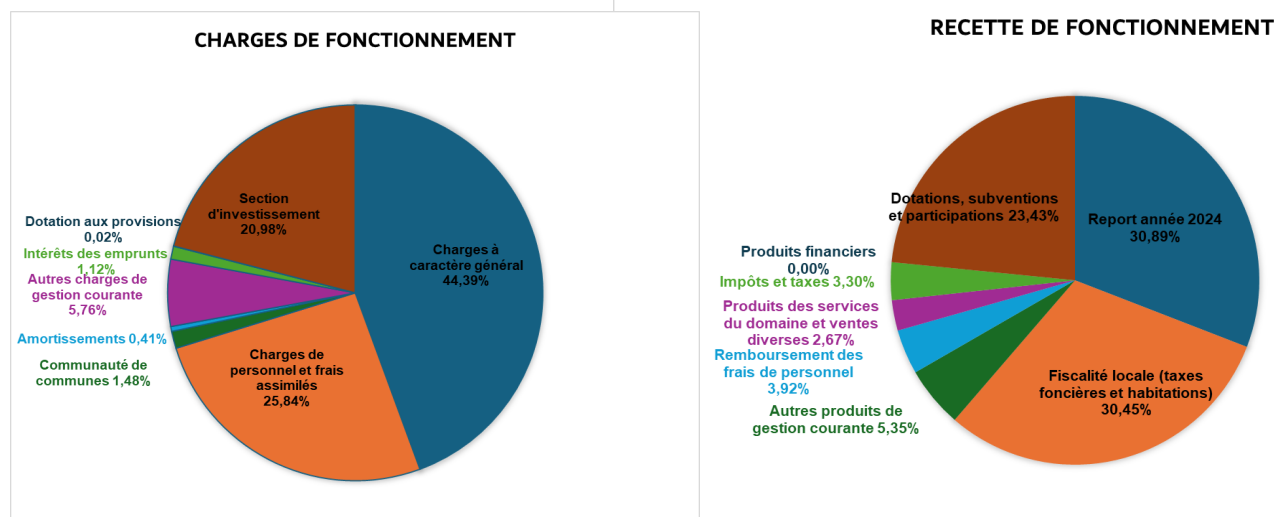
Fin 2024 le compte administratif de l'assainissement présente un solde positif de 2 821.35€ pour le fonctionnement et de 7 202.21 € pour l'investissement.

Les emprunts

Pour la commune en 2024 Le montant remboursé est de 17 933.24 €, capital et intérêts compris. Le montant des emprunts qu'il reste à rembourser s'élève à 146 355.13 €, capital et intérêts compris

Pour l'assainissement, en 2024 le montant remboursé est de 7 188.68 € capital et intérêts compris. Le montant des emprunts qu'il reste à rembourser s'élève à 54 167.35 €, capital et intérêts compris

2025



LES INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2025

Tout d'abord, le remboursement du capital des emprunts pour 12 646.57 € TTC et l'achat de petits matériels pour 5 000 €, ainsi que le paiement de la facture de 3 721, 68 € pour l'éclairage public

- En ce qui concerne les gros projets, le budget prévoit : 18 755.91 € pour le local des associations avec 11 939.99 € de subvention de l'Etat et du Conseil départemental.
- 114 322.94 € pour la requalification du parvis de la mairie dont 10 920 € d'études et 103 402,94 euros de travaux prévus ce printemps, avec 77 881.51€ de subvention de l'Etat et du Conseil départemental.

- 284 016 € pour l'aménagement de la place de la Fontaine dont 28 434 € pour les études, 255 582 € pour les travaux qui se dérouleront sur 2 années 2025 et 2026. Les subventions attendues et non encore votées par les divers organismes devraient s'élever à 189 321 €. (71 004 € pour la région, 36 520 € pour le département, 81 797 € de l'Etat DETR et DSIL compris)

Une partie de montant de ces projets a déjà été prise en compte dans la clôture du compte administratif fin 2024 par l'intermédiaire des Restes à réaliser soit 131 703,09 €

Les recettes prévoient aussi un montant de TVA remboursé par l'Etat de 12 819.47 € et des amortissements pour 1 967.03 €.

LE BUDGET D'ASSAINISSEMENT :

Le budget de fonctionnement s'élève à 20 297.35 €, dont 5 534.30 € de charges à caractère général, 3 313 € de remboursement du salaire de l'agent qui entretient les stations, un versement de 603 à l'organisme de l'eau Loire Bretagne, des amortissements pour 8 755.95 €, 1881.10 € d'intérêts des emprunts et 200 € de provisions pour créances irrécouvrables.

Les recettes prévoient entre autre 12 500 € de redevance pour l'assainissement collectif et 1050 € de redevance pour l'amélioration des réseaux de collecte.

Le budget d'investissement d'un montant de 15 958.16 € prévoit entre autre 5 233.4 euros pour le remboursement du capital des emprunts et des travaux sur les stations pour 6798.76 €

Dossier réalisé par Yvette Renaudias, 1ère adjointe aux finances



Ça bouge au secrétariat



Notre secrétaire Nathalie Crosnier en congés non rémunéré pour convenances personnelles, nous remercions Élodie Petit du service de remplacement de la Communauté de communes et Sébastien Drapeau, en CDD, d'assurer avec une grande efficacité le bon fonctionnement du secrétariat de mairie.

Merci également à Nicole Chevarin qui nous a apporté son soutien 3 années durant.

Bye Bye le cuivre, bonjour la fibre

Alors que s'enfouissent le long de nos routes et chemins les kilomètres de gaines noires qui demain permettront le passage de la fibre

Alors que circulent les annonces de l'arrêt du cuivre, il nous a paru utile d'apporter ici quelques informations pour mieux comprendre ce qui vous attend.

Qu'est-ce que le réseau cuivre ?

Pendant longtemps et aujourd'hui encore, quand on branche un téléphone fixe ou une box internet à la maison, on utilise un fil en cuivre. Ce réseau s'appelle le réseau cuivre. Il existe depuis plus de 50 ans et a permis à toute la France d'avoir le téléphone, puis internet avec l'ADSL. Mais aujourd'hui, ce réseau a vieilli et il est moins performant que les nouvelles technologies, comme la fibre optique. C'est pourquoi la France a décidé d'arrêter progressivement le cuivre et de passer à la fibre optique.

Pourquoi arrêter le cuivre ?

Voici quelques raisons simples :

- Il est vieux : le cuivre a besoin de beaucoup de réparations
- Il est lent : Internet via le cuivre (ADSL) est beaucoup plus lent que la fibre.
- Il consomme plus d'énergie : la fibre est plus écologique.
- Il coûte cher à entretenir pour les opérateurs (comme Orange).

Quand le cuivre va-t-il s'arrêter ?

Le réseau sera totalement arrêté d'ici 2030. Toutefois, l'arrêt ne se fait pas partout en même temps. Orange, qui gère le réseau cuivre, ferme le réseau petit à petit, zone par zone. Lorsque notre zone sera concernée, vous serez prévenus bien à l'avance.

Qu'est-ce que ça change pour moi ?

Pour l'instant, rien. Mais dès lors que la fibre sera déployée et si vous avez encore l'ADSL ou un téléphone fixe ancien, il faudra passer à la fibre, ou à une autre solution (4G, satellite, etc.).

Et pour les appareils spéciaux ?

Certains services comme la télé-assistance ou les télé-alarmes qui peuvent encore utiliser le cuivre devront être remplacés ou adaptés.

Que dois-je faire maintenant ?

Attendre que la fibre soit déployée sur notre commune : possiblement fin 2026. Choisir un opérateur (Orange, Free, Bouygues, SFR..) qui assurera les conditions de raccordement de votre domicile. Anticipez le changement avant que le cuivre ne soit coupé dans notre commune.

NB : Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous rendre en mairie ou sur le site de votre opérateur.



Travaux d'enfouissement

Quand la commune d'Echandelys facilite la réalisation des projets d'Ambert

Le contexte

Ambert porte un double projet d'urbanisation sur son territoire communal, avec la création d'un stade de Rugby et la construction d'une gendarmerie. Ces projets font l'objet d'une autorisation en cours d'élaboration par l'État.

Pour ce projet, Ambert cherche à éviter et/ou réduire les impacts sur les milieux naturels et sur les zones humides. Mais un impact concernant une zone humide ne peut être suffisamment évité et/ou réduit, Ambert doit donc mettre en œuvre des mesures compensatoires.

Ces mesures compensatoires sont envisagées sur 2 parcelles de zone humide d'une superficie de 8,80 hectares, appartenant à la section de Deux-Frères, incluses dans le SMGF d'Echandelys, et gérées par l'Office National des Forêts.

Il est donc prévu un partenariat entre la ville d'Ambert, la commune d'Echandelys et le Smgf d'Echandelys, permettant de réaliser efficacement un ensemble d'actions hydrauliques et écologiques et d'en assurer la gestion durable.

Les conditions du partenariat

Les terrains restent l'entière propriété de la section de Deux-Frères qui conserve la totalité de ses droits de propriété, notamment ceux concernant les autres usages du fonds, en particulier la chasse et les loisirs.

L'objectif de production de bois est abandonné. Les bois qui devront être abattus pour des raisons de restauration ou d'entretien écologique restent propriété du SMGF d'Echandelys.

La circulation des piétons reste libre. La route d'accès traversant la parcelle est aujourd'hui fermée à la circulation des véhicules motorisés.

L'ONF restera responsable des opérations forestières, de la restauration de la zone humide et de son suivi écologique

Les compensations financières

L'abandon de l'objectif de production sur les unités plantées représentant une surface de 8,81 ha n'est pas sans conséquence financière pour les propriétaires.

C'est pourquoi, Ambert s'engage à indemniser le SMGF d'Echandelys pour l'arrêt de la production pour un montant forfaitaire de 2 000 €/ha, soit 17 620 € HT.

Les propriétaires peuvent exploiter les bois existants, le produit de la vente leur revient. Mais l'exploitation sera rendue difficile par la présence de zones très humides et son coût anormalement augmenté, ce qui diminuera la recette pour le propriétaire. Pour faciliter cette exploitation, et compenser ces difficultés, des travaux sont prévus sur la voirie d'accès.

Ambert s'engage donc à financer les travaux de voirie nécessaires à l'exploitation pour un montant de 15 000 €HT, ainsi qu'un panneau d'information à poser sur le site, pour un montant forfaitaire de 3000 €HT.



Etude diagnostique du réseau d'assainissement collectif

La commune d'Echandelys a engagé en 2024, une étude diagnostique sur le système de collecte et de traitement de ses eaux usées. L'objectif étant d'établir un état de l'assainissement collectif et prévoir les aménagements à court, moyen et long terme en fonction de leur degré d'urgence et des capacités financières de la commune.

Deux réseaux distincts

La commune d'Echandelys possède 2 réseaux d'assainissement collectif totalement distincts : le réseau du Bourg, unitaire et vieillissant et le réseau de Deux-Frères séparatif et récent.

Le réseau unitaire du Bourg collecte dans la même canalisation aussi bien les eaux usées domestiques que les eaux pluviales. Toutes les eaux vont à une station d'épuration de type lagunage naturel, pour qu'elles y soient traitées

Le réseau séparatif de Deux-Frères sépare la collecte des eaux usées domestiques dans un réseau et les eaux pluviales dans un autre. Seules les eaux usées vont à une station d'épuration de type filtre à sable, où elles sont traitées.

Les effluents traités se rejettent dans des fossés qui rejoignent le ruisseau de La Mailerie.

Données 2024

Réseau d'assainissement	Nombre d'abonnés	Eau potable consommée en m3
Le Bourg	66	2675 m3
Deux-Frères	29	1266 m3

Le problème des eaux claires parasites

Il ressort des relevés effectués à différentes périodes de l'année que le réseau d'assainissement du Bourg d'Echandelys est très touché par des problèmes d'eaux claires parasites.

Un débit d'environ 1,80 m3/heure d'eaux claires parasites a été mesuré, représentant environ 90% du débit total entrant dans la station.

Ces apports d'eaux claires parasites sont de 2 origines : des infiltrations dans le réseau non étanche ou dans les regards, ou bien des apports provenant de branchements particuliers (drain, trop-plein de puits et sources). Cette très forte surcharge hydraulique provoque une trop grande dilution de l'effluent entrant et ne permet pas un fonctionnement optimal de la station d'épuration.

Le réseau d'assainissement du village de Deux-Frères n'est pas touché par ce problème

Commencer l'élimination des eaux claires parasites

Les différentes phases de l'étude mettent en évidence d'importantes arrivées d'eaux claires parasites sur les réseaux de la route de Cunlhat et de La Parade.

Dans une 1^{ère} phase de travaux, la pose de 330 m de réseau d'eau usées strictes sur ce secteur permettrait d'éliminer environ 0,70 m3/heure d'eaux claires parasites, soit environ 41% des apports mesurés en entrée de la station d'épuration du Bourg.

Le problème de l'étanchéité du 3^{ème} bassin

Les 2 stations de la commune sont en bon état et bien entretenues. Aucun aménagement particulier sur les ouvrages existants ne semble nécessaire.

La seule problématique est celle de l'étanchéité du 3^{ème} bassin de lagunage de la station du Bourg d'Echandelys.

Afin de remédier à ce problème deux solutions semblent possibles : soit la pose de 5 à 10 cm de bentonite (argile) sur l'ensemble de la surface du bassin après vidange, soit la pose d'une géomembrane (environ 1250 m²) après vidange complète du bassin et encrage de la bâche sous les talus

Tableau récapitulatif des travaux à court et moyen terme

	Travaux concernés	Montant HT en € (estimatif)
Phase 1	Etanchéification du 3 ^{ème} bassin	15 000 (bentonite) ou 50 000 (géomembrane)
Phase 2	Elimination eaux parasites secteur La Parade	140 000

Ces travaux ne pourront s'envisager qu'avec le bénéfice de subventions du Département et de l'Agence de l'eau Loire Bassin pour une part significative, la souscription d'un emprunt par la commune,.... et très vraisemblablement par une augmentation des tarifs de l'assainissement.

Leur phasage devra notamment prendre en compte l'acceptabilité de cette augmentation par les abonnés de ce service d'assainissement collectif.



Épuration des eaux usées par lagunage naturel

Parole à la Doyenne du Village, une pure Echandelyssoise !

(propos recueillis par Sébastien Drapeau)

Suzanne CHONION, bientôt 97 ans, me reçoit avec beaucoup de joie et de vigueur pour cette page dans le bulletin municipal ; dans son salon entourée de sa fille Mireille et de leur.

Biographie

Suzanne Chonion née Magaud est aujourd'hui la doyenne d'Echandelys.

Née le 23 juillet 1928 dans la maison familiale des Verts que son grand-père avait fait construire en 1848. Elle a commencé sa scolarité à l'âge de 5 ans dans l'école du village, puis l'a poursuivie au Collège d'Enseignement Général d'Issoire.

Immergée dans la vie rurale depuis sa jeune enfance, elle est restée jusqu'en 1948 auprès de ses parents à la ferme, où l'on élevait quelques vaches laitières et récoltait céréales et pommes de terre.

Elle y a appris les valeurs du travail, de la solidarité et de la persévérance.

Son enfance a été marquée par la guerre, le souvenir des brûlés de Chaméane, du Général Fonlupt à Fournols... mais elle précise avoir eu la chance en vivant à Echandelys d'être préservée et épargnée de ces temps difficiles.

Vie dans le village

Elle rencontre Joseph, son mari originaire du Mas en 1948, d'abord apprenti puis ouvrier boulanger à Clermont-Ferrand.

Ils décident tous deux de s'établir en 1950 dans la maison de ses beaux-parents à la Parade, ils construisent un four à pain et se lancent dans cette aventure artisanale qui durera 41 ans !

Joseph au pétrin, Suzanne comme mitron, vendeuse et livreuse...

Elle détaille avec beaucoup de plaisir les différents véhicules qu'elle a conduits pour ses tournées de Saint-Genès à Brousse : une 2 CV grise, deux estafettes bleues et la dernière jaune. Elle aimait conduire dans la neige et n'avait pas peur de « foncer »...

Elle se souvient avec affection de sa vie au contact de ses clients, de la vie au village et cite les multiples commerces, du boucher à

l'épicier, où l'on trouvait de tout, une paire de sabots, des casseroles, une chemise. Des bonbons que l'on trouvait Chez les Clavelier, Marcel Mavel qui officiait en tant que plombier, électricien ou mécano, des scieries, des cordonniers...

« Ah oui Echandelys la Coquette c'était valable, c'était vivant... »

Tout le monde se connaissait, l'esprit de solidarité régnait entre les villageois, et les liens intergénérationnels étaient forts.



Suzanne Chonion et sa fille Mireille à l'ombre du jardin

Coutumes

La fête du village était un événement très attendu chaque été, un moment de rassemblement et de joie pour tous. Les manèges et les bazars de jouets étaient des incontournables de la fête.

Les conscrits récoltaient des fonds la veille pour financer leur repas de célébration. La musique était également au cœur de la fête, avec le son entraînant de l'accordéon. L'ambiance était chaleureuse et festive.

La fête du village était bien plus qu'un simple événement : c'était un moment de partage et de rencontre.

Un événement qui vous a particulièrement marquée ?

Au début des années 1980, un événement météorologique impressionnant et dévastateur a laissé un souvenir indélébile dans sa mémoire : une tornade. Elle se souvient de ce jour-là, où le ciel était bleu, mais en un instant, il s'est assombri, annonçant l'arrivée d'une tempête inattendue.

La tornade, avec une puissance incroyable, a rapidement emporté tout sur son passage, notamment le toit de l'église, l'un des spectacles les plus marquants selon elle. Les secours se sont rapidement organisés pour évaluer les dégâts et aider ceux qui en avaient besoin.

L'église a été restaurée après la tempête, et le beau temps est revenu.

La communauté villageoise d'aujourd'hui par rapport à celle de votre jeunesse ?

Suzanne regrette que la vie soit devenue trop individualiste. Il faut revenir à l'entraide et à la bienveillance ; il faut se soutenir. Elle se souvient d'amitiés sincères, de la façon de vivre d'autrefois et d'une anecdote concernant Yvonne Collet lors de l'absence de son mari alors prisonnier de guerre. Elle voulait vendre un veau au marché, et son père avait pris les choses en main naturellement pour qu'elle ne se fasse pas avoir par un boucher de passage qui voulait abuser de la situation.

Une anecdote amusante, un souvenir drôle du village ?

Elle se souvient notamment des histoires amusantes des dimanches matin à la boulangerie de Raymond Heux et de Roger Dichamp, qui savaient captiver leur auditoire avec des récits pleins d'humour.

Un souvenir particulièrement mémorable concerne le curé Joubert. Un homme au grand cœur, toujours prêt à aider. Un dimanche, après un repas un peu trop arrosé, Monsieur Croze a fait un plongeon inattendu dans un bassin du village. Pour éviter l'embarras de ce dernier de se retrouver trempé en public, le curé Joubert eut la gentillesse de lui prêter sa soutane. Cette scène cocasse

a souvent été racontée mais on ne sait plus si elle ne tient pas d'avantage de l'anecdote que de la vérité...

Vision pour l'avenir

Si à la fin des années 91, date de sa retraite, le village s'est peu à peu vidé, les choses semblent changer, et avec le temps, on observe un retour aux sources. De plus en plus de gens choisissent de revenir s'installer auprès de la nature et de mener une vie plus détendue à la campagne. Pour Suzanne, ce mouvement résonne particulièrement, elle qui a toujours aimé vivre à Echandelys.

Elle se réjouit de voir de nouvelles personnes s'installer dans le village. La simplicité des relations humaines, la convivialité et l'entraide entre voisins sont des valeurs qui lui tiennent à cœur.



« Qu'est-ce qu'on est bien à Echandelys »

Les brèves



Curage des fossés

Une grosse opération de curage des fossés a été entreprise dernièrement pour permettre un meilleur écoulement des eaux et protéger l'intégrité des chemins à : Lossedat, Fiosson , Coupat, Faux-Plantat, La Faye et La Parade



Du nouveau pour les municipales de mars 2026

Fin le panachage et la possibilité de rayer des noms sur les listes. Désormais il faudra voter une liste complète, à l'instar des communes de plus de 1000 habitants.

Pour notre commune, on reste à 11 conseillers. Toutefois une liste pourra être déclarée complète à partir de 9 candidats. Les listes devront respecter la parité et être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

AGENDA

Juillet

- Samedi 5 Course cycliste Les Copains
- Lundi 14 Pique nique international à Deux-Frères
- Samedi 26 Yoga sur chaise 10H30-11H30
- Samedi 26 Concours de pétanque Société de chasse
- Dimanche 27 Fête patronale et Brocante

Aout

- Dimanche 10 Méchoui de la Société de Chasse
- Samedi 30 Yoga sur chaise 10H30-11H30

Septembre

- Samedi 27 Yoga sur chaise 10H30-11H30

Octobre

- Samedi 18 Fête de la pomme Comité des fêtes

Novembre

- Samedi 8 Loto Les Champs de Lys

Décembre

- Dimanche 7 Marché de Noel Les Champs de Lys
- Samedi 20 Veillée de Noel avec la chorale du Comité des fêtes

Jeux avec ETJ le 1er dimanche de chaque mois (6/07, 3/08, 7/09, 5/10, 2/11, 7/12) de 15H à 19H et le 3ème vendredi de chaque mois (18/07, 15/08, 19/09, 17/10, 21/11, 19/12) de 17H30 à 23H

Le Relais de la Fontaine



Le repas champêtre avec jambon à la broche proposé par le Relais de la Fontaine, aidé par de nombreux bénévoles, ce samedi 28 juin a été une belle réussite. La preuve en images

AU RELAIS DE LA FONTAINE, ECHANDELYS

JEUDI 03 JUILLET À PARTIR DE 20H00 :

SOIRÉE KARAOKE
Avec Myriam, Anim'Mia



Planches diverses à partager à partir de 12€ et
Punch « maison »

Sur réservation au : 0473823454 ou 0666887438

HORAIRES D'OUVERTURE À COMPTER
DU 7 JUILLET ET JUSQU'AU 1er SEPTEMBRE 2025

* LUNDI

FERMETURE HEBDOMADAIRE

* MARDI

DE 8h30 À 15h00

* DU MERCREDI AU SAMEDI

DE 8h30 À 15h00 ET DE 18h00 À 21h00

RESTAURATION TOUS LES JOURS DU MARDI AU VENDREDI
SNACKS ET RESTAURATION RAPIDE DU MERCREDI AU SAMEDI SOIR
SUR PLACE OU À EMPORTER

RÉSERVATION CONSEILLÉE AU 0473.82.34.54 OU 0666.8874.38

* DIMANCHE

BAR UNIQUEMENT DE 9h00 À 13h00
(BRUNCH 1 FOIS/ MOIS)

SAUF JOURNÉES EXCEPTIONNELLES (MANIFESTATIONS OU ANIMATIONS) ET
FERMETURES OCCASIONNELLES.
POUR TOUTE AUTRE DEMANDE / REPAS DE GROUPE... ME CONTACTER DIRECTEMENT

Le Relais de la Fontaine,
Échandelys
lance les « JEUX » DIS Apéro...

JEUDI 03 ET 17 JUILLET
À PARTIR DE 18h00

EN COMPAGNIE DE MYRIAM DE
ANIM'MIA



Renseignements: 0473823454 ou
0666887438

PROGRAMME DE L'ÉTÉ



JUILLET 2025

= LE JEUDI 03 JUILLET

LES « JEUX » DIS APÉRO 18H00 - 19H00
KARAOKE - 20H00 (Petite restauration sur place) Avec Myriam Anim' Mia

= LE JEUDI 17 JUILLET

LES « JEUX » DIS APÉRO 18H00 - 19H00 Avec Myriam Anim' Mia

= LE SAMEDI 19 JUILLET

SPECTACLE « LE FIL DU LOUP » - 18H00
(Petite restauration sur place)

= LE DIMANCHE 20 JUILLET

BRUNCH (Buffet à volonté 2800€/personne) 10H00 - 14H00

= LE SAMEDI 26 JUILLET

CONCERT « KISSWOOD FACTORY » - 20H00

= DIMANCHE 27 JUILLET

FÊTE PATRONALE - REPAS APÉRO - CHEZ SERE - À PARTIR DE 12H00

PROGRAMME DE L'ÉTÉ



AOÛT 2025

= DIMANCHE 10 AOÛT

BRUNCH (Buffet à volonté 2800€/personne) 10H00 - 14H00

= JEUDI 14 AOÛT

LES « JEUX » DIS APÉRO 18H00 - 19H00

= SAMEDI 23 AOÛT

KARAOKE - 20H00 (Petite restauration sur place)

= JEUDI 28 AOÛT

LES « JEUX » DIS APÉRO 18H00 - 19H00

Etat civil

Décès

Le 17 décembre 2024 à Lyon, de Renée Verdier née à Echandelys, à l'âge de 91 ans

Le 03 mars 2025 à Issoire, de Fernande Anglade-Faure née à Echandelys, à l'âge de 87 ans

De Jeanne Villard au Brésil, née à Echandelys, à l'âge de 79 ans

Le 16 mai 2025 à Vic-le-Comte, de Pierre Calvet, habitant du bourg, à l'âge de 77 ans



Fête des plantes du 17 mai organisée par les Champs de Lys, devant le nouveau local associatif

Ouverture du secrétariat au public :

Les lundis et jeudis de 9h à 12h

Permanences du maire :

Les lundis et jeudis de 10h à 12h

et le samedi matin sur rendez-vous



Mairie

Le bourg

63980 Echandelys

Tel : 04 73 72 10 67

Mail : echandelys.mairie@wanadoo.fr

Directeur de publication : Christian Heux

Réalisation et rédaction : Nathalie Claude, Yvette Renaudias

Parution : 2 fois par an

Diffusion gratuite sur la commune

IPNS